

**Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2020 à 20h00**  
**à la salle de gym de Bossonnens**

Présidence : M. André Droux, Syndic  
Présents : 6 Conseillers communaux et 43 citoyens actifs  
Excusés : Mme Gabrielle Bourguet, M. Rodolphe Aeschlimann, M. et Mme Roger et Ginette Vienne

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune. Il adresse également la bienvenue à M. François Genoud, Préfet, et remercie la commune de Bossonnens pour le prêt de leur salle.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 27 novembre 2020, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

MM. Vincent Michellod et Nicolas Berset sont nommés scrutateurs.

M. le Président passe la parole à M. Frédéric Bracher qui désire une modification du tractanda.

M. Frédéric Bracher souhaite que le point 3 "Planification financière 2021-2025" soit présenté et discuté avant le point 2 "Budget 2021". Il est important d'avoir une vue à long terme avant de pouvoir se prononcer sur le budget d'investissement 2021. Si l'Assemblée décide certains investissements avant de découvrir la "planification financière 2021-2025", il est possible que certaines personnes regrettent leur vote en découvrant les chiffres à long terme. D'autres communes, dont celle d'Attalens, présentent la planification financière avant le budget.

En préambule, Mme Christine Varone précise que la planification financière est présentée à titre informatif. Il ne s'agit pas d'un document qui est soumis au vote. La planification financière dont on dispose est un outil d'aide à la décision et ne doit pas être considérée comme un outil de stratégie d'investissement. La planification financière offre une visibilité des décisions passées et à venir, et comporte une part d'incertitude. Il faut donc la considérer avec une certaine réserve.

M. le Président complète en précisant que la commune de Châtel-St-Denis présente sa planification financière en octobre, donc pas en même temps que le budget. Leur planification financière est un vrai outil de travail car elle tient compte de divers paramètres, projections et hypothèses. Notre planification financière n'est de loin pas aussi poussée qu'à Châtel-St-Denis ou Attalens.

M. le Président soumet au vote la proposition de M. Frédéric Bracher, soit que le point 3 soit présenté avant le point 2. La proposition de M. Frédéric Bracher est rejetée par 29 non, 14 oui et 7 abstentions. L'ordre du jour n'est donc pas modifié.

Aucune autre remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

## **Tractanda :**

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2020**
- 2. Budget 2021**
  - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
    - 2.1.1 Rapport et préavis de la commission financière
    - 2.1.2 Approbation
  - 2.2 Présentation du budget d'investissement
  - 2.3 Digitalisation des documents et archivage
    - 2.3.1 Rapport et préavis de la commission financière
    - 2.3.2 Approbation
  - 2.4 Remplacement du chauffage de l'immeuble de la Croix-Blanche
    - 2.4.1 Rapport et préavis de la commission financière
    - 2.4.2 Approbation
  - 2.5 Projet des améliorations foncières - Présentation
    - 2.5.1 Présentation de l'étape 1
    - 2.5.2 Rapport et préavis de la commission financière
    - 2.5.3 Approbation
  - 2.6 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement
- 3. Présentation de la planification financière 2021 – 2025 et observations de la commission financière**
- 4. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye (VOG)**
  - 4.1 Présentation
  - 4.2 Approbation
- 5. Modification des statuts de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère (AVGG)**
  - 5.1 Présentation
  - 5.2 Approbation
- 6. Modification des statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse**
  - 6.1 Présentation
  - 6.2 Approbation
- 7. Modification du règlement scolaire**
  - 7.1 Présentation
  - 7.2 Approbation
- 8. Election d'un membre à la commission d'aménagement**
- 9. Divers**

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2020**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2020 est approuvé par 47 oui, 0 non et 3 abstentions.

## **2. Budget 2021**

### *2.1 Présentation du budget de fonctionnement*

Mme Christine Varone commente le budget de fonctionnement et donne des explications sur les principaux écarts par rapport au budget 2020 et/ou comptes 2019.

#### **Administration générale**

La hausse des charges est à mettre en relation avec l'augmentation du taux d'activité de 30 à 40 % de Mme Christel Prélaz qui reprend la comptabilité et le secrétariat de la corporation forestière de la Basse-Veveyse, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette augmentation est refacturée à la corporation.

#### **Police du feu**

La comptabilité du corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse est reprise par Mme Cristina Beaud, sans augmentation de son taux d'activité.

#### **Cercle scolaire**

Les frais liés aux transports des élèves sont à l'entière charge des communes. Les charges salariales, comprenant également le personnel administratif, sont en hausse.

#### **Ecole secondaire**

Le poste tient compte des frais d'exploitation et des charges financières en lien avec l'agrandissement du CO.

#### **Homes médicalisés du district**

La répartition des coûts, notamment les frais d'administration générale, a été adaptée suite à la reprise des 2 homes par le RSSV, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **Soins ambulatoires**

Les soins à domicile et les indemnités forfaitaires sont en augmentation.

#### **Routes communales**

Ce poste comprend, entre autres, l'achat d'une épareuse pour Fr. 15'000.00 et la réfection du revêtement bitumineux de la route du Prey pour Fr. 43'000.00.

#### **Approvisionnement en eau**

Le budget intègre les besoins d'entretien du réseau d'adduction et prévoit un prélèvement à la réserve de Fr. 10'747.00 pour assurer l'équilibre du compte.

#### **Protection des eaux**

Différents travaux d'entretien, selon les mesures du PGGE, sont prévus pour maintenir le réseau des canalisations des eaux claires et usées. Notre participation à la STEP est aussi intégrée à ce compte. Pour assurer l'équilibre, un prélèvement à la réserve de Fr. 69'260.00 est nécessaire.

#### **Protection de la nature**

Une subvention de Fr. 4'000.00 est budgétée pour l'acquisition de vélos électriques (Fr. 200.00 par vélo).

## **Impôts**

La somme des impôts sur le revenu et la fortune est basée sur les données fournies par le Service cantonal des contributions. Les contributions immobilières sont en légère hausse. Une contribution de Fr. 35'000.00 nous est versée pour la dernière fois par le canton, en compensation suite à la réforme fiscale des entreprises.

## **Immeubles**

Les produits intègrent le loyer de la station essence qui a été négocié à hauteur de Fr. 1'700.00 par mois.

Ce budget a été établi avec la rigueur voulue compte tenu du contexte actuel, et est basé sur une approche pragmatique visant à maîtriser les dépenses. L'estimation des recettes fiscales est basée sur les statistiques fournies par le Service cantonal des contributions.

Le budget de fonctionnement présente des charges s'élevant à Fr. 4'627'327.50 et des produits à Fr. 4'584'892.20, soit un léger déficit de Fr. 42'435.30 ; ce montant correspond à moins de 0,9 % du total des charges.

### *2.1.1 Rapport et préavis de la commission financière et approbation*

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière. Le budget 2021 est très semblable au budget 2020. La commission financière relève les points suivants :

*Dans le poste administration, traitement du personnel administratif, l'augmentation des charges est due au taux d'activité de Madame Prélaz qui passe de 30 à 40%. Ceci suite à la reprise de la comptabilité de la corporation forestière de la Basse-Veveyse. Cette augmentation est compensée par les cotisations versées par les autres communes de la corporation.*

*Madame Beaud reprend, sans augmentation de son temps travail, la comptabilité du service du feu de la Basse-Veveyse. La commune est indemnisée en conséquence.*

*Dans le poste transport et communications, achat de machines et de véhicules, un montant de Fr. 15'000.00 a été prévu au budget pour l'achat d'une nouvelle épareuse. Concernant l'entretien des routes et éclairages, un montant de Fr. 43'000.00 est prévu pour l'entretien de la route du Prey.*

*Dans le poste prestation de tiers, un montant de Fr. 3'000.00 a été prévu afin de confier la pose des décorations de Noël à une entreprise spécialisée, ceci par mesure de sécurité.*

*Dans le poste protection aménagement de l'environnement, protection de la nature, une subvention de Fr. 200.00 est prévue pour chaque citoyen faisant l'acquisition d'un vélo électrique.*

*Dans le budget finances et impôts, les compensations suite à la réforme fiscale RIE III, pour un montant de Fr. 34'969.00, y figurent pour la deuxième et dernière année.*

*Au poste loyers bâtiment de l'édilité, villa et station essence, les négociations avec l'exploitant ont débouché sur une augmentation de loyer plus élevée que prévu initialement. Le nouveau loyer mensuel de la station-service s'élève à Fr. 1'700.00.*

### *Conclusion concernant le budget de fonctionnement*

*La Commission financière constate que :*

- La couverture des charges des ordures ménagères est supérieure au taux minimum de 70% exigé par la loi.*
- Pour équilibrer le compte d'approvisionnement en eau, le budget prévoit un prélèvement à la réserve de Fr. 10'745.60.*

- Pour équilibrer le compte de la protection des eaux, le budget prévoit un prélèvement à la réserve de Fr. 69'259.75.
- Le budget du compte de fonctionnement est quasiment équilibré. Il prévoit un léger déficit de Fr. 42'435.30 qui correspond à moins de 0.9% du total des charges.
- Le budget a été établi avec la rigueur nécessaire, dans une approche réaliste visant à contenir les dépenses, malgré une augmentation permanente des charges liées.

*En guise de conclusion, la commission financière vous recommande d'accepter ce budget, tel qu'il vous est présenté, avec un déficit de Fr. 42'435.30, pour un total de charges de Fr. 4'627'327.50.*

Mme Valérie Cottet se réfère au compte de la protection des eaux et demande si le prélèvement à la réserve de Fr. 69'259.75 est ponctuel ou si chaque année un prélèvement sera fait. M. le Président explique que les prélèvements à la réserve vont s'accroître avec la construction de la STEP à Ecublens. Les règlements sur l'eau, qui intègrent les participations à la nouvelle STEP, devront à nouveau être soumis à l'assemblée communale. Pour rappel, celui sur l'évacuation des eaux n'avait pas été accepté.

### 2.1.2 Approbation

La parole n'étant plus demandée, le budget de fonctionnement 2021 est soumis au vote et est accepté par 49 oui et 0 non et 1 abstention.

### 2.2 Présentation du budget d'investissement

Mme Christine Varone présente le budget d'investissement. Celui-ci est constitué des objets acceptés par l'Assemblée les années précédentes, du vote complémentaire au budget 2020, ainsi que des trois objets proposés pour approbation :

Reports des investissements acceptés	CHF	1'187'805.-
Digitalisation des documents et archivage	CHF	72'000.-
Remplacement du chauffage de la Croix-Blanche	CHF	113'000.-
Projet des améliorations foncières – Etape 1	CHF	322'248.-
Total	CHF	1'695'053.-

### 2.3 Digitalisation des documents et archivage

La loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat, ainsi que le règlement d'exécution de ladite loi enjoignent aux communes de se doter d'un plan de classement et d'un inventaire d'ici à juin 2024.

M. le Président explique que la commune doit donc mettre en œuvre des procédures de gestion, des systèmes de classement et des modes de conservation des documents qui garantissent l'intégrité, l'authenticité, l'accessibilité et la sécurité de ceux-ci. Ayant été déplacées à plusieurs reprises, nos archives ne répondent plus à ces exigences. Elles doivent être inventoriées, triées, indexées, digitalisées pour certaines et reconditionnées. Les locaux dédiés à leur conservation doivent également être assainis.

Les principaux travaux à exécuter sont les suivants :

- Révision du plan de classement, établissement d'un calendrier de conservation, gestion des accès et indexation.
- Harmonisation des pratiques pour favoriser la transparence et la transversalité.
- Tri des archives et établissement de bordereaux d'élimination et de versement.

- Assainissement des documents contaminés, inventaire, reconditionnement, digitalisation.

En parallèle à l'archivage, et dans le cadre du processus de digitalisation de son administration, la commune propose l'acquisition d'un module créancier. Ce module permet le traitement électronique des données, la gestion à distance des documents par les conseillers et leur validation par le biais d'un système de visas électroniques.

L'investissement prévoit l'achat de ce module, son paramétrage, et son installation compatible avec le système actuellement en production. Il renforce la digitalisation de l'administration, permettant d'optimiser les flux de validation, de réduire les besoins d'archivage physique et la consommation de papier, ainsi que d'étendre dans le contexte que nous connaissons tous actuellement, les possibilités de télétravail.

### Investissement

Archivage	50'000
Acquisition du module créancier et digitalisation	22 000
<b>Total de l'investissement «digitalisation des documents et archivage »</b>	<b>72 000</b>

<b>Plan de financement:</b>				
<b>A charge du budget d'investissement 2021, financé par les liquidités</b>				
<b>Frais financiers :</b>				
<b>2021</b>	Intérêts	1.0%	72 000	720
	<b>Total frais financiers</b>			<b>720</b>
<b>Dès 2022</b>	Intérêts	1.0%	72 000	720
	Amortissements	15%	72 000	10 800
	<b>Total frais financiers</b>			<b>11 520</b>

Aux différentes questions que M. Romeo Claudio a posées par mail, M. le Président y répond comme suit.

- Un appel d'offres à d'autres sociétés spécialisées dans l'archivage électronique des documents a-t-il été réalisé ?  
Suite à l'état des lieux réalisé par le canton et par l'entreprise des Passeurs d'archives, une seule offre a été demandée pour avoir un chiffre à présenter à l'assemblée.
- Quel est le système mis en place pour le scannage/digitalisation pour tous les documents des années futures ? Si une société externe sera mandatée, avez-vous une estimation des coûts annuels ?  
Le travail de scannage sera fait au travers de notre fournisseur métier Dataconsulting. En ce qui concerne les constructions, toute la digitalisation se fait par la nouvelle plateforme cantonale FRIAC.

- S'agissant du module créancier, quel est le volume annuel des factures fournisseurs de la commune ? Ne serait-il pas possible d'imaginer un scannage et un archivage exécutés à l'interne ?  
Le volume est de 1000 factures pour le moment et le but est bien de digitaliser les factures à l'interne.
- Est-ce que votre système comptable de facturation (débiteurs) permet la digitalisation et l'envoi de facture de manière électronique (pdf/efacture) ce qui pourrait engendrer une diminution des frais d'envoi/papier ?  
Oui, le système le permet. Mais, nous ne pouvons pas encore passer à une digitalisation totale des factures ; le coût de cette mise en place est trop élevé. Nous avançons toutefois dans cette direction avec la gestion des cartes des déchets et l'introduction des QR codes pour les factures en 2021.

### 2.3.1 Rapport et préavis de la commission financière et approbation

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

*Les archives de la commune doivent être assainies et répondre aux exigences de la loi cantonale LArch. Parallèlement, le processus de digitalisation de l'administration va progresser avec le recours à un module créancier, permettant le traitement électronique des dossiers, leur gestion, ainsi que la validation à distance des documents.*

*Cet investissement s'élève à Fr. 72'000.00 et occasionnera ainsi des charges annuelles de Fr. 11'520.00. A ces charges s'ajouteront Fr. 3'500.00 de frais annuels pour la licence.*

*La commission financière préavise favorablement à cet investissement*

### 2.3.2 Approbation

La parole n'étant plus demandée, la digitalisation des documents et archivage pour un montant de Fr. 72'000.00 est soumise au vote et est acceptée par 50 oui, soit à l'unanimité.

## 2.4 Remplacement du chauffage de l'immeuble de la Croix-Blanche

Le chauffage du bâtiment de la Croix-Blanche est arrivé en fin de vie. A plusieurs reprises il a fallu intervenir pour des réparations et le maintenir en fonction. Les réparations deviennent très conséquentes et il est maintenant urgent de le remplacer.

Mme Annelore Kleijer explique que le Conseil communal s'est penché depuis ces dernières années sur ce chauffage, ceci en lien avec une mutualisation des besoins entre le nouveau bâtiment sur la parcelle 9, le futur bâtiment communal de la Léchère 2 B, et celui de M. et Mme Aubert.

Durant l'été 2020, une analyse pour un chauffage à distance au centre du village a été effectuée par le bureau RWB. L'étude a démontré que la configuration des lieux ne s'y prêtait pas, et la solution serait beaucoup trop coûteuse. Un chauffage par bâtiment est donc prévu.

Selon le règlement sur l'énergie (art. 35 al. 1), les bâtiments appartenant à l'Etat et aux communes sont équipés, de façon optimale, d'installations de chauffage et de production d'eau chaude utilisant des énergies renouvelables dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique et de manière économiquement supportable. L'option actuellement retenue est l'installation d'une pompe à chaleur air-eau.

## Investissement

Nouveau chauffage avec pompe à chaleur air-eau	124 000.00
Analyse CECB+ obligatoire pour la demande de subventions	1 000.00
Subventions énergétiques des bâtiments du programme bâtiments	12 000
<b>Coût total</b>	<b>113 000.00</b>

### Plan de financement:

#### A charge du budget d'investissement 2021, financé par un emprunt bancaire

##### Frais financiers:

<b>2021</b>	Intérêts (6 mois)	1.0%	1.0%	113 000	565.00
	<b>Total frais financiers 2021</b>				<b>620.00</b>
<b>Dès 2022</b>	Intérêts	1.0%	1.0%	113 000	1 130.00
	Amortissement	15%	15%	113 000	16 950.00
	<b>Total frais financiers dès 2022</b>				<b>18 080.00</b>

Mme Annelore Kleijer répond à Mme Fabienne Dietrich que, pour l'instant, la pose de panneaux solaires n'est pas envisagée. En l'état, il s'agit uniquement de remplacer le chauffage. L'assainissement énergétique de ce bâtiment demanderait de lancer une étude. Ceci pourrait être un projet indépendant qui inclurait le bâtiment de la Léchère 2 B.

Selon M. Vincent Michellod, des subventions sont accordées pour l'assainissement des bâtiments uniquement si l'analyse CECB a été faite. Comme ce n'est pas le cas pour l'immeuble de la Croix-Blanche, qui ne sera ni assaini ni isolé, M. Vincent Michellod demande si la commune touchera quand même des subventions. Mme Annelore Kleijer explique que cela dépend du changement de chauffage qu'on va mettre. En remplaçant une énergie fossile par une énergie renouvelable, il y a moins de contraintes pour obtenir des subventions. Le Service de l'énergie va venir sur place afin d'analyser la situation.

M. Nicolas Berset demande si cette PAC air-eau fournira l'eau chaude sachant qu'elle doit être à une température très élevée pour le restaurant. Mme Annelore Kleijer indique que ces éléments ont été pris en compte et calculés par le bureau d'ingénieurs.

M. Alain Golay demande si dans la planification financière il est prévu quelque chose pour l'amélioration énergétique de ce bâtiment à moyen ou long terme. Mme Christine Varone précise que pour l'instant seul le changement du chauffage est intégré dans la planification financière.

D'après M. Rémi Descombes, l'efficacité d'une pompe à chaleur air-eau n'est pas très bonne. Il demande si les pellets ont été envisagés. Mme Annelore Kleijer indique que ce système n'a pas encore été analysé car techniquement c'est compliqué du fait que le local technique et le local de stockage ne seraient pas l'un à côté de l'autre ; entre-deux il y a la salle du restaurant.

Mme Annelore Kleijer explique à Mme Jacqueline Sutter que la commission de l'énergie n'a pas été consultée pour le changement du chauffage. Le Conseil communal a fait appel à un bureau d'ingénieurs (GroupeE) qui est plus à même de donner son avis.

M. le Président précise à M. Jean-Claude Jolliet que, suite à une vision locale, le GroupeE a confirmé que les radiateurs avaient la bonne taille et qu'il n'était pas nécessaire de les changer.

#### 2.4.1 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

*Les réparations fréquentes et coûteuses nécessaires pour maintenir le fonctionnement du chauffage du bâtiment de la Croix-Blanche, font qu'il devient urgent de le remplacer. Différentes variantes ont été examinées. Le choix s'est porté sur un système de pompe à chaleur air-eau.*

*Cet investissement s'élève à Fr. 113'000.00 après déduction des Fr. 12'000.00 de la subvention énergétique des bâtiments du programme bâtiment. Les charges annuelles en découlant s'élèveront à Fr. 18'080.00. Nous constatons que le taux annuel d'amortissement est de 15%, ce qui correspond à une répartition des charges sur une durée inférieure à 7 ans.*

*La commission financière préavise favorablement à cet investissement*

#### 2.4.2 Approbation

La parole n'étant plus demandée, le remplacement du chauffage de l'immeuble de la Croix-Blanche pour un montant de Fr. 113'000.00 est soumis au vote et est accepté 44 oui, 0 non et 6 abstentions.

### 2.5 Présentation des améliorations foncières

En 2020, le bureau Geosud a été mandaté pour effectuer un inventaire du réseau routier communal, axé sur les chemins agricoles. Le but était de constituer un dossier concernant les améliorations foncières qui sont en partie subventionnées par la Confédération et le Canton.

Cet inventaire comprend une évaluation de l'état actuel des chemins, une proposition du type de réfection et de leur degré d'urgence, et une estimation des coûts pour leur remise en état. Les travaux envisagés s'échelonnent sur une période de 7 ans. Si en finalité tous les travaux listés ne seront pas forcément exécutés, ils font néanmoins l'objet d'une demande de subventionnement dans leur globalité.

Mme Laurence Prizzi fait part de la proposition d'investissement de la première étape, soit la réfection du chemin de la Léchère en direction du réservoir, du chemin de la Léchère en direction du chalet d'alpage et du chemin du Bois-de-Ban. Pour ces travaux, la participation communale se montera à Fr. 322'248.00. La Confédération et Canton octroieront des subventions à hauteur de Fr. 405'057.00.

Les subventions en question ont pu être estimées sur la base d'un dossier complet, établi avec le concours d'un bureau de géomètre, et devait comporter un descriptif détaillé de l'ensemble des chemins agricoles communaux pour pouvoir être soumis à l'Office fédéral de l'agriculture et au Service de l'agriculture de Fribourg (SAGRI).

Le résultat du dossier soumis à l'expertise fédérale a permis d'établir que nous aurions potentiellement des travaux à envisager à hauteur de Fr. 4'247'200.00, dont Fr. 2'217'298.00 à charge de la commune, et Fr. 1'830'000.00 de subventions accordées.

Le délai actuellement établi pour pouvoir bénéficier de ces subventions est de 7 ans. Cela ne veut pas dire que nous sommes obligés de réaliser tous les travaux recensés. La situation sera évaluée chaque

année par la commune et, en fonction de l'état des routes et des moyens financiers, une étape supplémentaire pourra, ou non, être proposée à l'assemblée communale.

Ces subventions restent une belle opportunité de concrétiser des travaux à moindre coûts qui, à un moment ou un autre, devront être considérés.

L'enveloppe globale de la réfection des chemins AF se présente comme suit :

<b>Réfection des chemins AF selon inventaire</b>		<b>4 247 200</b>
<b>./ Subventions fédérales</b>	<b>957 920</b>	
<b>./ Subventions cantonales</b>	<b>871 982</b>	
<b>A la charge de la commune</b>		<b>2 417 298</b>

### Investissement pour la première étape

La Léchère (réservoir)		93 104
La Léchère (alpage)		33 454
Bois de Ban		600 747
<b>Crédit d'engagement - Etape 1</b>		<b>727 305</b>
<b>./ Subventions fédérales</b>	<b>212 988</b>	
<b>./ Subventions cantonales</b>	<b>192 069</b>	
<b>A la charge de la commune</b>		<b>322 248</b>

<b>Plan de financement:</b>				
<b>A charge du budget d'investissement 2021, financé par emprunt bancaire</b>				
<b>Frais financiers:</b>				
<b>2021</b>	Intérêts (6 mois)	1.0%	322 248	1 611
	<b>Total frais financiers 2021</b>			<b>1 611</b>
<b>Dès 2022</b>	Intérêts	1.0%	322 248	3 222
	Amortissements	4%	322 248	12 890
	<b>Total frais financiers dès 2022</b>			<b>16 112</b>

M. Frédéric Bracher comprend bien la situation mais se pose 2 questions :

1. Actuellement, les subventions sont là. Mais au travers de ce qui vient d'être dit, il comprend que ce n'est pas un élément définitif. Durant la période des 7 ans, peut-être qu'elles ne seront plus allouées, ou plus à la même hauteur. Quelle est la certitude que ces subventions seront bien accordées à la commune ?

## 2. Est-ce que ce soir on signe un chèque en blanc sur 7 ans pour l'entier des travaux ?

Mme Laurence Prizzi explique que le SAGRI a demandé de soumettre l'entier des chemins pour pouvoir se déterminer sur les subventions. Le SAGRI part sur un délai de 7 ans, car, au-delà, le projet pourrait être compromis par un changement de législation ou autre. Et non, on n'est pas en train de signer un chèque en blanc sur 7 ans pour l'entier des travaux. L'investissement soumis ce soir concerne uniquement l'étape 1 pour un montant de Fr. 322'248.00 à charge de la commune. Chaque étape sera présentée à l'assemblée communale pour acceptation ou non. Les travaux se feront en fonction des subventions disponibles.

M. Alain Golay demande ce qui a motivé le Conseil communal à faire ce choix. S'il comprend bien la nécessité de refaire le chemin du Bois-de-Ban, il s'interroge sur les 2 autres qui à son avis ne sont pas prioritaires. Il regrette que ces 3 chemins soient dans le même lot. Mme Laurence Prizzi répond que le choix s'est fait par degré d'urgence, selon l'inventaire réalisé par le bureau Geosud.

### 2.5.1 Rapport et préavis de la commission financière

*M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.*

*Le projet qui est soumis à l'assemblée permettrait de procéder à une réfection des chemins agricoles de la commune, au titre des améliorations foncières. Les réfections qui seraient effectuées au cours des sept prochaines années, bénéficieraient de subventions fédérales et cantonales représentant un peu plus de 40% de l'investissement. Ce soutien financier est important. Il ne doit toutefois pas occulter le fait que la commune aurait le 60% de l'investissement à supporter. L'état de certains de ces chemins est dégradé.*

*Si l'assemblée ne doit se prononcer ce soir que sur la 1ère étape de Fr. 322'248.00, il ne faut pas perdre de vue que la réalisation de l'ensemble du projet représenterait au final un investissement net pour la commune d'environ Fr. 2'000'000.00. Un tel investissement signifierait une charge annuelle supplémentaire de quelque Fr. 100'000.00 pendant les 25 prochaines années.*

*L'approbation de cette étape n'implique aucunement l'acceptation des étapes ultérieures, sur lesquelles l'assemblée communale devra à chaque fois se prononcer. La planification financière 2021-2025 telle qu'elle vous sera présentée, ne laisse pas la place à un supplément de charges annuelles de Fr. 100'000.00.*

*La majorité de la commission financière préavise favorablement à l'investissement de la 1ère étape du projet des améliorations foncières.*

*Les autres positions du budget d'investissement sont des reports des années antérieures.*

*En guise de conclusion, la commission financière vous recommande d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissement, tels qu'ils vous sont présentés.*

### 2.5.2 Approbation

La parole n'étant plus demandée, la première étape du projet des améliorations foncières pour un montant de Fr. 322'248.00 est soumise au vote et est acceptée par 38 oui, 9 non et 3 abstentions.

### 2.6 Vote final du budget et fonctionnement et du budget d'investissement

La parole n'étant plus demandée, le vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement 2021 est soumis au vote et est accepté par 44 oui, 3 non et 3 abstentions.

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

### **3. Présentation de la planification financière 2021 – 2025 et observations de la commission financière**

Comme expliqué en début d'assemblée, Mme Christine Varone reprecise que la planification financière est présentée à titre informatif. Elle est à considérer comme un outil d'aide à la décision offrant une visibilité sur l'avenir et non comme un outil de stratégie d'investissement.

La planification financière 2021-2025 a été actualisée en fonction des données disponibles. Les investissements décidés par le passé et les choix futurs y sont intégrés avec les charges financières établies sur la base des taux d'amortissement légaux et des taux d'intérêts actuels. Les recettes ont été évaluées de manière prudente en tenant compte de la volatilité de certains impôts et également des bases statistiques cantonales du SCC. Ne maîtrisant pas suffisamment certaines données comme les incidences de la situation sanitaire sur les recettes fiscales futures ou l'évolution de la population en lien avec les nouvelles constructions, l'approche adoptée est basée sur la situation actuelle complétée par des projections d'évolution prudente.

Sur la base de ces éléments, les excédents de charges fluctuent entre -1,2 % et -4,9 % pour les cinq prochaines années et restent inférieurs à la limite de 5 % tolérée par la loi. D'éventuelles bonnes surprises permettraient de réduire encore ces excédents de charges.

La planification telle que connue à ce jour laisse apparaître une situation supportable pour nos finances à moyen terme. Elle tient compte notamment de l'augmentation des charges liées, des amortissements et coûts consécutifs à l'extension des bâtiments scolaires, des transformations des homes de la Veveyse et du cycle d'orientation. Elle permet également d'envisager des projets à portée communale. A moyen terme, au niveau du district, des investissements pour la transformation du bâtiment du RSSV seront encore à considérer.

Pour conclure, Mme Christine Varone indique que le Conseil communal a été attentif aux différentes remarques émises par M. Frédéric Bracher et en tiendra compte.

La parole est transmise à M. Bernard Rüegg pour la lecture des observations de la commission financière.

*La commission financière a examiné la planification financière 2021-2025, établie par le conseil communal.*

*Notre examen nous a fait relever les points suivants :*

- La planification financière 2021-2025 a été établie sans tenir compte tant des produits que des charges découlant de l'accroissement de la population, suite aux nouvelles constructions en cours ou imminentes.*
- Les excédents de charges budgétés dès l'exercice 2023 sont de l'ordre de 4.4 à 4.9%. De tels déficits restent toutefois dans la fourchette des 5% tolérés par la loi (article 87 al. 3 LCo).*
- La planification financière 2021-2025 ne tient pas encore compte d'investissements à venir, auxquels la commune ne pourra pas se soustraire. Il s'agit notamment de la transformation du bâtiment RSSV et du projet de la nouvelle STEP. De ces investissements découleront de nouvelles charges qui pèjoreront d'autant les résultats annuels de la commune.*

- *Alors que le coefficient de l'impôt communal est déjà parmi les trois plus élevés du district, la prudence devra être de mise dans le choix des prochains investissements, afin d'éviter toute nouvelle hausse d'impôt.*

*Nous tenons à remercier le Conseil communal et tout particulièrement la nouvelle responsable du dicastère des finances, Madame Varone, pour l'établissement des budgets et du plan financier.*

M. Vincent Michellod est surpris de constater qu'aucune charge n'est inscrite pour le bâtiment de la Léchère 2B dont le coût se monte à Fr. 2'350'000.00. Mme Christine Varone explique que, pour l'instant, ce montant n'a pas été porté au niveau des investissements. Il est là par rapport à notre volonté de présenter l'objet. Comme l'investissement n'a pas encore été soumis au vote, il est dans la planification financière à titre indicatif. Tout comme les transformations du RSSV, il semblait important de les prévoir afin de rendre la population attentive aux projets à venir.

En ce qui concerne la revitalisation de la Biorde, M. Vincent Michellod s'étonne que cet objet ne soit plus dans la planification financière. M. le Président indique que la revitalisation de la Biorde a été durant de nombreuses années inscrite dans la planification financière. Néanmoins, le projet n'a jamais débuté, raison pour laquelle il n'y figure plus. Une séance a été organisée dernièrement avec les propriétaires concernés ; la revitalisation de la Biorde va être relancée.

M. Vincent Michellod demande quelles sont les contraintes des instances supérieures afin que le projet ne soit plus différé par les communes. M. le Préfet, répond qu'il y a une contrainte liée à la réglementation cantonale puisque la revitalisation de la Biorde fait partie du plan directeur cantonal. Cela signifie que les communes du district devront en tenir compte lors de l'élaboration du plan directeur régional.

#### **4. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye (VOG)**

##### 4.1 Présentation

L'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye a décidé d'introduire les nouvelles normes comptables MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Diverses tâches en lien avec ce changement doivent être effectuées : modification des statuts, nomination d'une commission financière, élaboration d'un règlement des finances et mise en place d'un nouveau plan comptable.

M. Richard Houriet précise que la structure des statuts est modernisée mais le contenu reste similaire à ceux en vigueur à ce jour. L'assemblée des délégués a accepté ces nouveaux statuts, à l'unanimité.

##### 4.2 Approbation

La parole n'étant pas demandée, la modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye est soumise au vote et est approuvée par 47 oui, 0 non et 3 abstentions.

#### **5. Modification des statuts de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère (AVGG)**

##### 5.1 Présentation

L'association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère a également décidé d'introduire les nouvelles normes comptables MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Diverses tâches en lien avec ce changement doivent être effectuées : modification des statuts, nomination d'une commission financière, élaboration d'un règlement des finances et mise en place d'un nouveau plan comptable.

M. Richard Houriet précise que la structure des statuts est modernisée mais le contenu reste similaire à ceux en vigueur à ce jour. L'assemblée des délégués a accepté ces nouveaux statuts, à l'unanimité.

#### 5.2 Approbation

La parole n'étant pas demandée, la modification des statuts de l'association régionale Veveysse-Glâne-Gruyère est soumise au vote et est approuvée par 47 oui, 0 non et 3 abstentions.

### **6. Modification des statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveysse**

#### 6.1 Présentation

Mme Christine Varone explique qu'avec l'introduction du deuxième modèle comptable harmonisé (MCH2), l'association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveysse a dû revoir ses statuts pour y intégrer quelques nouvelles normes, notamment la nomination d'une commission financière. Les nouveaux statuts, mis en conformité, ont été approuvés, par voie circulaire, par l'assemblée des délégués du 12 novembre 2020.

#### 6.2 Approbation

La parole n'étant pas demandée, la modification des statuts de l'association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveysse est soumise au vote et est approuvée par 48 oui, 0 non et 2 abstentions.

### **7. Modification du règlement scolaire**

#### 7.1 Présentation

Cette révision porte sur des aspects liés notamment à la modification de la loi cantonale sur la scolarité obligatoire, de son règlement d'exécution et des directives de la DICS concernant la gratuité de l'école, faisant suite à un arrêt du Tribunal fédéral de 2017. Elle contient également des modifications purement formelles.

M. Savio Michellod fait part des principales modifications :

- Art. 2, 9 et 15 : la mention de « commune pilote » doit être retirée du règlement, au profit de « collaboration intercommunale » ou « conseil communal ».
- Art. 7 : la participation des parents pour la scolarisation d'un élève dans un autre cercle scolaire peut se monter à Fr. 3'000.00 par élève et par année scolaire.
- Art. 15 : le tarif des contributions des parents doit être fixé par le Conseil communal, dans une annexe à ce règlement. Cette contribution, destinée à couvrir les frais de repas pour certaines activités scolaires, peut se monter à Fr. 16.00 par jour.
- L'entrée en vigueur est rétroactive au 1<sup>er</sup> août 2020, soit au début de l'année scolaire en cours.

#### 7.2 Approbation

La parole n'étant pas demandée, la modification du règlement scolaire est soumise au vote et est approuvée par 47 oui, 0 non et 3 abstentions.

## **8. Election d'un membre à la commission d'aménagement**

Faisant suite à la démission de M. Jean-Pierre Borer, une place est à repourvoir au sein de la commission d'aménagement.

Deux personnes sont intéressées par ce poste. La commune propose la candidature de Mme Catherine De Sousa, et M. Roberto Caamaño s'est annoncé à la commune. M. le Président demande si une autre personne serait aussi intéressée à rejoindre cette commission.

M. Frédéric Bracher s'interroge sur la manière dont les personnes savent qu'il y a un poste vacant et constate qu'il n'y a jamais eu de rapport de cette commission. M. le Président indique que la convocation mentionnait au point 8 « l'élection d'un membre » et qu'il n'y a jamais eu de rapport d'aucune commission, hormis la commission financière.

M. Vincent Michellod, en tant que Président de ladite commission, nomme les membres actuels de la commission et explique que l'une des tâches principales a été l'élaboration du plan d'aménagement local. En revanche, la commission ne donne pas son avis par rapport aux constructions mises à l'enquête.

M. Pierre-Philippe Durussel souhaite savoir quel objet traite actuellement la commission. M. le Président répond que la commission sera intégrée en 2021 aux réflexions concernant la mise en zone de 15'000 m<sup>2</sup> de terrain en zone d'activité. M. Vincent Michellod complète en mentionnant que la commission a été sollicitée par le Conseil communal pour le projet de la valorisation du centre du village.

La parole est transmise à M. Roberto Caamaño. En préambule, il explique à M. Frédéric Bracher que c'est en recevant la convocation qu'il a vu à l'ordre du jour l'élection d'un membre à la commission. Il a donc pris contact avec la commune et avec M. Vincent Michellod, Président de ladite commission. M. Roberto Caamaño habite la commune depuis 13 ans, il est marié, a 2 enfants et dirige une entreprise de communication. Il siège depuis 9 ans à la commission des naturalisations et désire continuer à servir la commune en intégrant une autre commission afin de rendre notre commune plus belle et attractive.

Mme Catherine De Sousa se présente à son tour. Elle habite Granges depuis 2011, elle est mariée et a 2 garçons. Elle a travaillé dans différents bureaux d'urbanisme pendant 18 ans. Actuellement, elle exerce en tant qu'architecte auprès d'un petit bureau à Maraçon. Intégrer la commission d'aménagement lui permettra de mettre ses diverses compétences au profit des habitants de Granges.

M. le Président les remercie et explique que l'élection se déroulera par bulletin de vote, vu que deux candidats sont proposés pour un seul siège à pourvoir.

Chaque personne a reçu un bulletin de vote. Le dépouillement a été effectué par les scrutateurs.

Conformément à l'article 8a du règlement de la loi sur les communes, les éléments du vote sont inscrits dans le procès-verbal :

a) nombre de bulletins distribués	50
b) nombre de bulletins rentrés	50
c) nombre de bulletins nuls	0
d) nombre de bulletins blancs	1
e) nombre de bulletins pour M. Roberto Caamaño	3
f) nombre de bulletins pour Mme Catherine De Sousa	46

M. le Président proclame élue, à la commission d'aménagement, Mme Catherine De Sousa avec 46 voix.

## 9. Divers

M. le Président indique à M. Steeve Gabriel que le Conseil communal a pris note de sa demande concernant le changement du banc en bois en bas du pâturage.

Mme Christine Varone tient à remercier l'assemblée pour sa participation. Elle adresse également un chaleureux merci au Conseil communal, dont elle est fière d'en faire partie, et à la commission financière pour son accueil.

M. le Président remercie Mme Christine Varone pour la qualité de sa première prestation. Des remerciements sont également adressés à la commission financière pour sa collaboration. Il remercie également la commune de Bossonnens pour la mise à disposition de la salle, le personnel de l'administration communale, ainsi que MM. Pierre-Alain Richoz et Roland Girard pour la préparation de la salle.

En guise de conclusion M. le Président adresse un message de fin d'année à l'assemblée. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes et adresse ses meilleurs vœux.

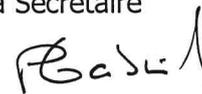
L'assemblée est levée à 22h20.

Le Président



André Droux

La Secrétaire



Patricia Gabriel